

Le souffle du 49.3 gonfle notre combat



LA LOI EFFONDREE

Le mouvement a déjà démonté les fake news des 64 ans et 43 annuités...

Des employeurs exonérés mais nos vies amputées de 2 ans.

UNE LOI PAS PRÉSENTABLE

Macron a avoué : sa loi n'est pas présentable. Oui, il est minoritaire, à la ville, au Parlement.

IL FAUT MONTER D'UN CRAN

C'est l'expérience de belles manifestations, mais insuffisantes pour bloquer le pouvoir.

DE QUEL DROIT ?

De quel droit Macron ose-t-il passer ses 64 ans par le rejet de motions de censure ?

Le retrait ne sera obtenu que par notre mouvement.

Le droit de grève : droit inaliénable dans une démocratie. Et au CHM ?

Dans un service public hospitalier, la grève est un droit mais nous avons aussi le devoir d'assurer soins et sécurité à nos patients, nos résidents. Il est à rappeler, que les effectifs minimum d'un jour de grève sont ceux d'un dimanche ou jour férié.

Au CHM nous n'avons pas de retenue sur salaire si nous allons manifester, à condition que les soins et la sécurité soient assurés et que nous assurions notre poste avant et après la manifestation. Tout est défini dans notre charte du temps de travail page 59 (tome 2)

49-3 : ILS SONT UNE POIGNEE, NOUS SOMMES DES MILLIONS !



Si vous souhaitez apporter votre soutien financier aux salariés engagés dans la grève reconductible, la CGT organise la solidarité financière qui leur sera entièrement dédiée avec une redistribution transparente entre les divers secteurs professionnels concernés.



" La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !" H.Krasucki



Samedi 18 mars : 11h00, **rassemblement** à l'hôtel de ville – Avignon. A l'issue, l'intersyndicale tiendra une conférence de presse.

Lundi 20 mars : 19h00 **descente aux flambeaux** unitaire - allée des papes vers la cité administrative.

JEUDI 23 MARS 2023

Tractage 5H45

Assemblée Générale au BDE du CHM 8H30

Manifestation unitaire 10h00 porte Sainte-Dominique jusqu'à la préfecture.